



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION du 02 OCTOBRE 2024

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes

PRESENTS : Mme SCHRODER Christelle, MM DE JESUS José, FINANCE Louis, ROMERO José

Contrôle des feuilles de match

D3 Eco Logis Menuiserie Poule B

Match en retard du 08.09.2024

Match n°28733844 ROQUEFORT – ST MAURIN, ce match se jouera le dimanche 03.11.2024 à 15h00 sur le terrain de ROQUEFORT.

COUPE 47 INTERSPORT

Forfait

Match n°29615632 AGEN RC—ST SERNIN du 28.09.2024 à 20h00

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de ST SERNIN

L'équipe de AGEN RC est qualifiée pour le tour suivant.

COUPE 47 INTERSPORT

Forfait

Match n°29615641 Ent F.C.C/U.S.V – CLAIRAC du 28.09.2024 à 20h00

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de CLAIRAC.

L'équipe de l'Ent F.C.C / U.S.V est qualifiée pour le tour suivant

**Le Président
ROMERO José**